

La mission du CSA : faire taire Zemmour par tous les moyens



Zemmour leur fait peur, c'est une évidence. Je pense même que les vrais sondages lui sont très favorables et empêchent l'establishment de dormir.

Il n'est pas encore candidat que déjà deux coups bas visent le trublion des présidentielles. **Sa force ? 70 % des Français pensent comme lui.**

Étant donné qu'il ne traîne aucune casserole, qu'il n'a jamais mis le doigt dans le pot de confiture contrairement à Fillon, la Macronie va tout faire pour lui glisser des peaux de banane.

Mais notre champion a le cuir épais et saura affronter

l'inévitable campagne crapuleuse que ses adversaires vont mener contre lui. La mouvance anti-France aura bien du mal à abattre ce grand patriote.

Après la grosse ficelle du harcèlement sexuel, dénoncé par des victimes sorties de la naphtaline 25 ans après les faits, il fallait trouver autre chose.

Pas facile car Zemmour, qui n'a jamais magouillé ni trempé dans le marécage politique, n'offre aucune prise à ses adversaires. Le panier de crabes aux commandes du pays depuis des décennies se trouve désarmé face à ce nouveau venu, bien décidé à renverser la table.

La première salve a été tirée par le parquet, qui vient de reporter son procès, prévu le 8 septembre 2021, à une date ultérieure, en pleine campagne électorale. Comme par hasard !

[Eric Zemmour : son procès reporté à 2022 en pleine campagne présidentielle ?](#)

En 2020, l'éditorialiste de CNews avait déclaré, à propos des mineurs isolés :

« Ils n'ont rien à faire ici, ils sont voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs, c'est tout ce qu'ils sont, il faut les renvoyer et il ne faut même pas qu'ils viennent ».

Ce procès est une aubaine pour tout ce que la France comprend d'associations immigrationnistes et d'inconditionnels du « vivre-ensemble ».

Pas moins de 38 parties civiles se sont constituées, du jamais vu. Preuve incontestable que la candidature de Zemmour fait trembler tous ceux qui ont fait de l'immigration de masse leur fonds de commerce et leur électorat de base. **Outre les**

associations, 22 départements de gauche se sont portés partie civile.

Car avec Zemmour, un grand nettoyage de printemps s'annonce, mettant fin à la gabegie et à la rente de l'immigration qui nourrit les associations.

Il est facile de bêler au racisme et à l'incitation à la haine dès que Zemmour exprime une vérité. Mais les chiffres sont incontestables.

Si tous les MNA ne sont pas des délinquants, c'est néanmoins chez cette population fraîchement arrivée que la criminalité explose.

Selon la DCSP, entre 2016 et 2020, le nombre de MNA mis en cause a augmenté de 85 %.

À Paris, sur l'ensemble des mineurs déférés au parquet, les mineurs isolés en représentent 76 % ! Les trois quarts !

La majorité des MNA délinquants, 75 %, provient du Maghreb.

<https://www.ifrap.org/etat-et-collectivites/les-mineurs-non-accompagnes-surrepresentes-chez-les-delinquants>

La deuxième salve a été tirée hier par le CSA, qui a décidé de décompter le temps de parole du chroniqueur dès le 9 septembre. Zemmour serait désormais un « acteur politique » alors que celui-ci n'est pas officiellement candidat. Une violation de la liberté de la presse, une violation de la liberté d'expression.

<https://www.strategies.fr/actualites/medias/4065897W/eric-zemmour-son-temps-de-parole-decompte.html>

Zemmour se retrouve le seul journaliste de France avec un temps de parole chronométré par la justice ! Ils osent tout en Macronie.

Le CSA, dont le rôle est de veiller au respect du pluralisme politique, se met donc hors la loi en voulant bâillonner un supposé candidat non encore déclaré.

Il est clair que l'Élysée n'est pas étranger à cette décision, car le CSA a toujours prétendu protéger la liberté d'expression.

Mais laissons la parole à Éric Zemmour, qui nous offre une réponse magistrale.

Éric Zemmour

Censure. Le CSA prend désormais le relais des juges

« Relaxé à 16 heures par la justice pour un énième procès politique, j'ai la joie d'apprendre à 19 heures qu'on essaie de me faire taire par un autre moyen. Le Conseil Supérieur de l'audiovisuel a donc rendu publique ce 8 septembre une étrange « expertise juridique » aux termes de laquelle je serais devenu une « personnalité politique » méritant que mon temps de parole dans les médias soit décompté.

Je dois avouer qu'après les menaces du gouvernement à mots à peine couverts depuis des semaines, cette décision ne m'étonne guère. Pourtant, cette intimidation porte atteinte à l'exercice de mon métier, et, pire, au principe de pluralisme des idées et de l'expression, que le CSA est justement censé assurer sur les antennes de radio et les chaînes de télévision.

Comme éditorialiste, j'ai toujours pris des positions d'ordre politique – et dans la profession, je suis loin d'être le seul ! Je dispose, en cette qualité, de la carte de presse n° 57111, qui protège ma liberté d'opinion et d'expression en toutes circonstances.

À l'inverse, le CSA n'a ni le droit ni la légitimité de juger de l'opinion des gens, et a fortiori de celle des

journalistes, dont les droits sont garantis par la loi de notre République. Le président du CSA le disait pourtant fort justement dans le Figaro, le 27 janvier dernier : « La réponse est donc très claire : le CSA ne décomptera pas le temps de parole des chroniqueurs dans celui des partis politiques. Ce n'est pas le rôle qui lui est assigné par la loi audiovisuelle de 1986. »

Ce soir, le CSA a trahi sa mission et révélé sa partialité idéologique : il suffit de regarder dans le détail les parcours des membres qui le composent pour s'en convaincre ! J'aurais tant aimé que les institutions de mon pays cessent de s'attaquer toujours aux mêmes et pensent, enfin, à l'intérêt général.

Pour ma part, je ne me tairai pas. »

Ce nouvel épisode d'abus de pouvoir prouve bien que nous vivons dans une dictature de la pensée, orchestrée depuis l'Élysée qui ne souffre aucune opposition.

Parquet et CSA ne font qu'appliquer les directives élyséennes.

Depuis la pitoyable affaire Benalla, nous savons que nous vivons dans un État mafieux. Une nouvelle fois, la preuve est faite que la loi est bafouée, dans le seul but de protéger l'hôte de l'Élysée, qui a concentré tous les pouvoirs pour museler l'opposition.

60 % des électeurs ne veulent plus voir un tel dictateur à l'Élysée, mais visiblement, celui-ci n'a pas l'intention de décrocher.

C'est donc au peuple de lui signifier son congé définitif en 2022, tant il aura fait du mal à la France.

Soutien total à Éric Zemmour, qui veut redonner la parole au peuple et rendre à la France son rang et sa souveraineté d'antan.

Jacques Guillemain